

COP SARL
LES PUCES DU CANAL
5 rue Eugene Pottier 69100 Villeurbanne

Villeurbanne, le 29 novembre 2021

Objet : reclassement du site des Pucés du Canal en un regroupement d'ERP

Madame, Monsieur,

comme vous le savez tous, le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) est venu inspecter le site et nous a demandé de fermer le chapiteau le temps de finaliser sa mise en conformité selon de nouvelles normes. Cette visite s'est étendue à l'ensemble du site et le SDMIS nous a imposé un découpage en plusieurs zones d'ERP indépendantes (plan ci-joint).

Des travaux sont donc à prévoir en fonction des nouvelles zones ci-dessous :

ZONE 1 IOP (PARKING) – pas de changement.

ZONE 2 ERP TYPE M-N 1^{er} catégorie (LES TRABOULES)- mise aux normes des toilettes pour handicapés. Restaurants : mises aux normes électriques, incendies. nomination d'un guide fille par allée

ZONE 3 ERP A TYPE M-N 4^e catégorie (HALLE LOUIS LA BROCANTE DROITE)- mise aux normes électriques des parties communes avec coupure d'urgence, système incendie y compris dans les restaurants et suppression des panneaux solaires dans toutes les boutiques.

ZONE 3 ERP B TYPE M 4^e catégorie (HALLE LOUIS LA BROCANTE CENTRE)-mise aux normes électriques des parties communes avec coupure d'urgence, système incendie, suppression des panneaux solaires dans toutes les boutiques.

ZONE 3 ERP C TYPE M-N 4^e catégorie (HALLE LOUIS LA BROCANTE GAUCHE)- mise aux normes électriques des parties communes avec coupure d'urgence, système incendie y compris dans les restaurant, suppression des panneaux solaires dans toutes les boutiques.

ZONE 4 IOP (VILLAGE DES CONTAINERS)- système incendie.

ZONE 5 ERP TYPE 4^e catégorie (ÉCOLE)- mise aux normes électriques, système incendie.

ZONE 6 ERP CTS 1^e catégorie (CHAPITEAU)- mise aux normes électriques, système incendie.

ZONE 7 ERP TYPE M-N (EXALTO).

ZONE 8 ERP TYPE N (OSCAR).

Ci-joint le rapport de la notice de sécurité établi par la société ALPE CONTROL à la demande du SDMIS. Vous y retrouverez tous les points ci-dessus zone par zone et les devis sont en cours. Vous retrouverez aussi le document de l'INES pour les risques liés aux installations solaires. Les travaux de mises en conformité sont obligatoires pour rester ouvert et seront répartis par zone. Les travaux liés au démontage des panneaux solaires sont à la charge de chaque sous locataire. Les demandes de travaux doivent parvenir à la COP par écrit.

Vous trouverez aussi en copie le protocole de sécurité des Pucés du Canal avec 3 feuilles à afficher obligatoirement dans vos boutiques.

- 1 – sécurité schéma d'organisation.
- 2 – réagir en cas d'attaque terroriste.
- 3 – que faire en cas d'exposition à un gaz toxique.

Sur la partie VIGIPIRATE, nous avons mis en place des poteaux, pour séparer la zone de chargement et déchargement afin d'empêcher les véhicules d'accéder au site le jeudi et éviter des voitures piégées. Nous vous rappelons qu'aucun véhicule n'est autorisé à stationner devant sa boutique (sauf certaines tôles qui ont conservé leur configuration d'origine). Les véhicules doivent sortir du site à 7H du matin au plus tard les jours de déballage.

En cas de non-respect de ces mesures obligatoires, le SDMIS peut demander la fermeture de la zone concernée même si un seul sous locataire n'est pas en conformité.

La prochaine visite de la commission de sécurité est prévue dans le courant du 1^e trimestre 2022, nous vous remercions d'agir en conséquence.

La Direction.

PLAN D'ÉVACUATION



INCENDIE

- Alarme
- Extincteur
- RIA
- Borne incendie
- Closure d'urgence
- Bloc à sac
- Couverture anti feu

MATERIEL DE SECOURS

- Défibrillateur
- Chaise évacuation
- Trousse de secours

ÉVACUATION

- Point de rassemblement
- Sortie de secours
- Poteaux clé pompiers

GAZ & ÉLECTRICITÉ

- Gaz
- Compteur électrique

SCHEMA DE COHERENCE PAR ZONE

- Traboules - type M
- Village des Containers - type M
- Chapiteau - type N/L
- Halle Louis la Brocante - type M
- École - type M

Objet : **Déclaration d'un groupement d'établissements isolés entre eux sur le Site des Puces du Canal à Villeurbanne**

~ NOTICE DE SECURITE ~

La présente notice récapitule les dispositions prévues par le maître d'ouvrage pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative aux établissements recevant du public.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Nature de l'établissement : **Puces du Canal**

Adresse : **1 Rue du Canal**

Commune : **VILLEURBANNE (69100)**

Maître d'Ouvrage : **Puces du Canal M Blanchet**

L'objet du dossier est la déclaration des différents établissements situés sur l'enceinte de l'établissement

Le périmètre de l'enceinte n'est pas modifié : elle est composée de plusieurs établissements relevant des dispositions dci. livres I, II et III du règlement de sécurité.

Ces différents établissements forment un groupement d'établissement isolés entre eux selon l'article GN3 du règlement de sécurité et sous-direction Unique de Sécurité

L'établissement comporte ainsi 6 établissements recevant du public

- Bâtiment Principal de 5000m² d'espace de vente en RDC classé en type M, N 1ere catégorie
- Bâtiment Louis la Brocante sud de 1000m² d'espace de vente en RDC ouvert en périphérie environ classé en type M, N de 3^{ème} catégorie
- Bâtiment Louis la Brocante centre de 1000m² d'espace de vente en RDC ouvert en périphérie environ classé en type M de 3^{ème} catégorie
- Bâtiment Louis la Brocante Nord de 1000m² environ classé en type M, N de 3^{ème} catégorie

- Bâtiment Ecole de 800m² d'espace de vente en RDC environ classé en type M 4^{ème} catégorie
- Bâtiment Ecole de 800m² d'espace de vente en RDC environ classé en type M 4^{ème} catégorie
- Bâtiment chapiteau de 1000m² classé en type CTS 1ere catégorie

Les autres zones sont classées en IOP, y compris dans la zone « container » pour dans laquelle le public déambule uniquement à l'extérieur

Les dispositions existantes de chaque établissement sont présentées dans la notice

Bâtiment principal

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Le bâtiment est composé d'une halle marchande de 5000m² en RDC composé de 2 bâtiments A1 et A2 isolés entre eux comme des tiers (mur coupe-feu 3H et écran pare flamme 1/2H sur 4 m de part et d'autres)

CLASSEMENT PROPOSE :

Type d'activités exercées dans l'établissement : vente et restauration :

Vente : sur 4800m² environ soit 1600 personnes (1 personne pour 3 m²)

Restauration sur 170m² environ soit 100 personnes (1 personne par m²)

Locaux annexes sanitaires 50 m² PC sécurité 30 m²

Classement proposé : Type : **M/N** Catégorie : **1ere**

CONCEPTION ET DESSERTE DE L'ETABLISSEMENT (Art. CO 1 à CO 5)

Nombre de niveaux : **RDC**

Distribution intérieure réalisée par :

- Cloisonnement traditionnel :
- Secteurs : **sans objet**
- Compartiments : **sans objet**

Nombre de façades accessibles et desserte :

Selon **article CO4 2 façade accessible desservie par voie engin** (voie Est et Ouest)

ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (Art. CO6 à CO 10)

Distance du (ou des) bâtiment(s) tiers : **supérieure à 8 m**

STABILITE AU FEU (Art. CO 11 à CO 15)

Plancher bas du niveau le plus haut à plus de 8 mètres du sol

OUI NON

La charpente est visible

COUVERTURES (Art. CO 16 à CO 18)

Toitures : bac M0

FACADES (Art. CO 19 à CO 22)

Revêtement des façades en matériaux de réaction au feu M0

DISTRIBUTION (Art CO 23 à CO 26)

Sans objet : l'établissement est constitué de 2 halles A1 / A2 sans cloisonnement

COMPORTEMENT AU FEU DES STRUCTURES, ELEMENTS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION (Art. CO et AM) :

Sol dallage **M0**

Plafond couverture **M0**

Mur en maçonnerie **M0**

Cloisons partielles séparatives (gros mobilier) **M3**

LOCAUX A RISQUES

Transformateur électrique accessible depuis l'extérieur isolé coupe-feu 2 heures.

Cf. : cuisine

DEGAGEMENTS (Art. CO et AS)

Chaque halle dispose de 8 issues totalisant 32 unités de passage pour 3 issues 10 unités de passages exigibles .

La distance à parcourir est < à 50 m

Principes fondamentaux - évacuation des personnes à mobilité réduite (GN 8) :

Sans objet le public n'a accès qu'au RDC

GRANDE CUISINE (Art. GC) :

L'établissement possède deux zones de restauration (1 dans chaque halle), **seule** le restaurant nord possède une zone de cuisson de puissance > 20 kW

Cuisine fermée

Puissance nominale totale des appareils de remise en température: > **20** kW

Dispositions constructives : **travaux de mise en conformité : isolement coupe-feu 1 H**

Système de ventilation : **Système d'extraction mécanique**

DESENFUMAGE (Art. DF et Instructions techniques n° 246 et 247, relatives au désenfumage des établissements recevant du public)

Chaque halle est équipée d'un désenfumage conforme à l'IT246 : exutoire en couverture

CHAUFFAGE VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR (Art. CH 1 à CH 58)

Sans objet / **interdit**

GAZ (Art. GZ 1 à GZ 30)

Le restaurant Nord comporte une bouteille de butane alimentant la cuisine

INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Art. EL 1 à EL 18, Art. EC 1 à EC 21)

L'installation est conforme à la norme NF C 15 100, à l'arrêté du 25/06/80 modifié et au décret du 14/11/88. et fait l'objet de vérifications périodiques

La coupure générale du bâtiment selon l'article EL 11 est située au poste de sécurité oui à proximité de l'accueil.

Eclairage de sécurité

Evacuation/balisage : **blocs de type BAES**

Antipanique/ambiance : **MALETTE GUIDE FILE À METTRE EN PLACE /CHAQUE ALLÉE**

Réalisé/alimenté par : Batterie d'accumulateurs :
Groupe électrogène :
Blocs autonomes :
Blocs autonomes + blocs habitation :

MOYENS DE SECOURS (Art. MS 1 à MS 75 et Instruction Technique n° 248 relative aux systèmes d'alarmes utilisés dans les ERP) :

Alarme : Type : **1** avec alarme générale :
avec alarme générale sélective :
avec message préenregistré :

Système de sécurité incendie de catégorie : **A**

Le SSI est au poste de sécurité

Installation de détection automatique d'incendie : oui **dans l'ensemble de l'établissement**

Asservissements : **mettre système handicapé toilette**

Alerte : Téléphone urbain :
Ligne directe :
Autres :

MOYENS D'EXTINCTION :

La défense incendie est assurée par des poteaux incendie situés à moins de 200 m de l'établissement

Une installation de RIA est réalisée selon article M24

Compte tenu du recouplement en 2 halles de moins de 3000m² chacune il n'y a pas nécessité de d'extinction automatique

Type	Taux	Localisation	
6 litres à eau pulvérisée	1 pour 200 m ² avec un minimum de 1 par niveau et tous les 15ml au moins	Ensemble de l'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>
2 kg CO2	1	A proximité de chaque armoire électrique	<input checked="" type="checkbox"/>

Bâtiment Louis la brocante Sud

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Le bâtiment est composé d'une halle marchande de 1000m² en RDC ouverte en périphérie

CLASSEMENT PROPOSE :

Type d'activités exercées dans l'établissement : vente et restauration :

Vente : sur 850m² environ soit 280 personnes (1 personne pour 3 m²)

Restauration sur 120m² environ soit 120 personnes (1 personne par m²)

Bloc sanitaire 30 m²

Soit 400 personnes

Classement proposé :

Type : **M,N**

Catégorie : **3ème**

CONCEPTION ET DESSERTE DE L'ETABLISSEMENT (Art. CO 1 à CO 5)

Nombre de niveaux : **RDC**

Distribution intérieure réalisée par :

- Cloisonnement traditionnel :
- Secteurs : **sans objet**
- Compartiments : **sans objet**

Nombre de façades accessibles et desserte :

Selon **article CO4 1 façade accessible desservie par voie engin** (voie Ouest)

ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (Art. CO6 à CO 10)

Distance du (ou des) bâtiment(s) tiers : **supérieure à 8 m (bâtiment A) ou 4 m (autres bâtiment de l'allée Louis la brocante)**

STABILITE AU FEU (Art. CO 11 à CO 15)

Plancher bas du niveau le plus haut à plus de 8 mètres du sol

OUI

NON

La charpente est visible

COUVERTURES (Art. CO 16 à CO 18)

Toitures : bac M0

FACADES (Art. CO 19 à CO 22)

Revêtement des façades en matériaux de réaction au feu M0

DISTRIBUTION (Art CO 23 à CO 26)

Sans objet : l'établissement est constitué de halles ouverte en périphérie sans cloisonnement interne

COMPORTEMENT AU FEU DES STRUCTURES, ELEMENTS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION (Art. CO et AM) :

Sol dallage **M0**

Plafond couverture **M0**

Mur en maçonnerie **M0**

Cloisons partielles séparatives (gros mobilier) **M3**

LOCAUX A RISQUES

Sans objet : absence de locaux à risques non accessibles au public

Cf. § cuisine

DEGAGEMENTS (Art. CO et AS)

Chaque halle dispose de 2 issues totalisant 10 unités de passage pour 2 issues 5 unités de passages exigibles (issues en extrémité des allées centrales, les autres issues périphériques sont excédentaires)

La distance à parcourir est < à 50 m

Principes fondamentaux - évacuation des personnes à mobilité réduite (GN 8) :

Sans objet le public n'a accès qu'au RDC

GRANDE CUISINE (Art. GC) :

Un restaurant est aménagé

Cuisine ouverte

Puissance nominale totale des appareils de remise en température: > 20 kW

Dispositions constructives : **Local isolé par un écran de cantonnement**

Système de ventilation : **Système d'extraction mécanique F 400 1 H**

DESENFUMAGE (Art. DF et Instructions techniques n° 246 et 247, relatives au désenfumage des établissements recevant du public)

Sans objet : halle ouverte

CHAUFFAGE VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR (Art. CH 1 à CH 58)

Sans objet / **interdit**

GAZ (Art. GZ 1 à GZ 30)

Le restaurant comporte une bouteille de butane alimentant la cuisine

INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Art. EL 1 à EL 18, Art. EC 1 à EC 21)

L'installation est conforme à la norme NF C 15 100, à l'arrêté du 25/06/80 modifié et au décret du 14/11/88. et fait l'objet de vérifications périodiques

La coupure générale du bâtiment selon l'article EL 11 est située au poste de sécurité.

Les installations électriques sont modifiées afin d'être spécifiques à l'établissement avec coup de poing

Les installations photovoltaïques (non conformes à la doctrine établies par le SDMIS) sont supprimées.

Éclairage de sécurité

Evacuation/balisage : **blocs de type BAES en extrémité d'allée à installer**

Anti panique/ambiance :

Réalisé/alimenté par : Batterie d'accumulateurs :
Groupe électrogène :
Blocs autonomes :
Blocs autonomes + blocs habitation :

Bâtiment Louis la brocante centre

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Le bâtiment est composé d'une halle marchande de 1000m² en RDC ouverte en périphérie

CLASSEMENT PROPOSE :

Type d'activités exercées dans l'établissement : vente et restauration :

Vente : sur 970 m² environ soit 323 personnes (1 personne pour 3 m²)

Classement proposé : Type : **M** Catégorie : **3ème**

CONCEPTION ET DESSERTE DE L'ETABLISSEMENT (Art. CO 1 à CO 5)

Nombre de niveaux : **RDC**

Distribution intérieure réalisée par :

- Cloisonnement traditionnel :
- Secteurs : **sans objet**
- Compartiments : **sans objet**

Nombre de façades accessibles et desserte :

Selon **article CO4 1 façade accessible desservie par voie engin** (voie Ouest)

ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (Art. CO6 à CO 10)

Distance du (ou des) bâtiment(s) tiers : **supérieure à 8 m (bâtiment A) ou 4 m (autres bâtiment de l'allée Louis la brocante)**

STABILITE AU FEU (Art. CO 11 à CO 15)

Plancher bas du niveau le plus haut à plus de 8 mètres du sol

OUI NON

La charpente est visible

COUVERTURES (Art. CO 16 à CO 18)

Toitures : bac M0

FACADES (Art. CO 19 à CO 22)

Revêtement des façades en matériaux de réaction au feu M0

DISTRIBUTION (Art CO 23 à CO 26)

Sans objet : l'établissement est constitué de halles ouverte en périphérie sans cloisonnement interne

COMPORTEMENT AU FEU DES STRUCTURES, ELEMENTS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION (Art. CO et AM) :

Sol dallage **M0**

Plafond couverture **M0**

Mur en maçonnerie **M0**

Cloisons partielles séparatives (gros mobilier) **M3**

LOCAUX A RISQUES

Sans objet : absence de locaux à risques non accessibles au public

DEGAGEMENTS (Art. CO et AS)

Chaque halle dispose de 2 issues totalisant 10 unités de passage pour 2 issues 5 unités de passages exigibles (issues en extrémité des allées centrales, les autres issues périphériques sont excédentaires)

La distance à parcourir est < à 50 m

Principes fondamentaux - évacuation des personnes à mobilité réduite (GN 8) :

Sans objet le public n'a accès qu'au RDC

GRANDE CUISINE (Art. GC) :

Sans objet

DESENFUMAGE (Art. DF et Instructions techniques n° 246 et 247, relatives au désenfumage des établissements recevant du public)

Sans objet : halle ouverte

CHAUFFAGE VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR (Art. CH 1 à CH 58)

Sans objet / **interdit**

GAZ (Art. GZ 1 à GZ 30)

Sans objet

INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Art. EL 1 à EL 18, Art. EC 1 à EC 21)

L'installation est conforme à la norme NF C 15 100, à l'arrêté du 25/06/80 modifié et au décret du 14/11/88. et fait l'objet de vérifications périodiques

La coupure générale du bâtiment selon l'article EL 11 est située au poste de sécurité.

Les installations électriques sont modifiées afin d'être spécifiques à l'établissement avec coup de poing.

Les installations photovoltaïques (non conformes à la doctrine établies par le SDMIS) sont supprimées.

Eclairage de sécurité

Evacuation/balisage : **blocs de type BAES en extrémité d'allée à installer**

Antipanique/ambiance :

Réalisé/alimenté par : Batterie d'accumulateurs :
Groupe électrogène :
Blocs autonomes :
Blocs autonomes + blocs habitation :

MOYENS DE SECOURS (Art. MS 1 à MS 75 et Instruction Technique n° 248 relative aux systèmes d'alarmes utilisés dans les ERP) :

Alarme : Type : **3** avec alarme générale :
avec alarme générale sélective :
avec message préenregistré :

Asservissements : sans objet

Alerte : Téléphone urbain : **au poste de sécurité du site et restaurant**
Ligne directe :
Autres :

MOYENS D'EXTINCTION :

La défense incendie est assurée par des poteaux incendie situés à moins de 200 m de l'établissement

Une installation de RIA devrait être réalisée selon article M24 : une dérogation sur ce point est demandée (l'établissement étant en extérieur la mise en place de RIA poserait de plus des problèmes en cas de gel)

Eléments favorable :

Les locaux sont tous en RDC

compte tenu de l'ouverture périphérique des locaux l'établissement est largement excédentaire en issue de secours.

Il manque 5 extincteurs

Type	Taux	Localisation	
6 litres à eau pulvérisée	1 pour 200 m ² avec un minimum de 1 par niveau et tous les 15ml au moins	Ensemble de l'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>
2 kg CO2	1	A proximité de chaque armoire électrique	<input checked="" type="checkbox"/>

Bâtiment Louis la brocante Nord

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Le bâtiment est composé d'une halle marchande de 1000m² en RDC ouverte en périphérie

CLASSEMENT PROPOSE :

Type d'activités exercées dans l'établissement : vente et restauration :

Vente : sur 850m² environ soit 280 personnes (1 personne pour 3 m²)

Restauration sur 120m² environ soit 120 personnes (1 personne par m²)

Bloc sanitaire 30 m

Soit 400 personnes

Classement proposé : Type : **M/N** Catégorie : **3ème**

CONCEPTION ET DESSERTE DE L'ETABLISSEMENT (Art. CO 1 à CO 5)

Nombre de niveaux : **RDC**

Distribution intérieure réalisée par :

- Cloisonnement traditionnel :
- Secteurs : **sans objet**
- Compartiments : **sans objet**

Nombre de façades accessibles et desserte :

Selon **article CO4 1 façade accessible desservie par voie engin** (voie Ouest)

ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (Art. CO6 à CO 10)

Distance du (ou des) bâtiment(s) tiers : **supérieure à 8 m (bâtiment A) ou 4 m (autres bâtiment de l'allée Louis la brocante)**

STABILITE AU FEU (Art. CO 11 à CO 15)

Plancher bas du niveau le plus haut à plus de 8 mètres du sol

OUI

NON

La charpente est visible

COUVERTURES (Art. CO 16 à CO 18)

Toitures : bac M0

FACADES (Art. CO 19 à CO 22)

Revêtement des façades en matériaux de réaction au feu M0

DISTRIBUTION (Art CO 23 à CO 26)

Sans objet : l'établissement est constitué de halles ouverte en périphérie sans cloisonnement interne

COMPORTEMENT AU FEU DES STRUCTURES, ELEMENTS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION (Art. CO et AM) :

Sol dallage **M0**

Plafond couverture **M0**

Mur en maçonnerie **M0**

Cloisons partielles séparatives (gros mobilier) **M3**

LOCAUX A RISQUES

Sans objet : locaux à risques non accessibles au public / local bouteille de gaz à coté du boulanger

Cf. § cuisine

DEGAGEMENTS (Art. CO et AS)

Chaque halle dispose de 2 issues totalisant 10 unités de passage pour 2 issues 5 unités de passages exigibles (issues en extrémité des allées centrales, les autres issues périphériques sont excédentaires)

La distance à parcourir est < à 50 m

Principes fondamentaux - évacuation des personnes à mobilité réduite (GN 8) :

Sans objet le public n'a accès qu'au RDC

GRANDE CUISINE (Art. GC) :

Un restaurant est aménagé

Cuisine fermée

Puissance nominale totale des appareils de remise en température: > **20** kW

Dispositions constructives : **Local isolé coupe-feu 1 heure**

Système de ventilation : **Système d'extraction mécanique**

DESENFUMAGE (Art. DF et Instructions techniques n° 246 et 247, relatives au désenfumage des établissements recevant du public)

Sans objet : halle ouverte

CHAUFFAGE VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR (Art. CH 1 à CH 58)

Sans objet / **interdit**

GAZ (Art. GZ 1 à GZ 30)

Le restaurant est équipé de bouteilles de propane sur une niche extérieure

INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Art. EL 1 à EL 18, Art. EC 1 à EC 21)

L'installation est conforme à la norme NF C 15 100, à l'arrêté du 25/06/80 modifié et au décret du 14/11/88. et fait l'objet de vérifications périodiques

La coupure générale du bâtiment selon l'article EL 11 est située au poste de sécurité.

Les installations électriques sont modifiées afin d'être spécifiques à l'établissement avec coup de poing.

Les installations photovoltaïques (non conformes à la doctrine établies par le SDMIS) sont supprimées.

Eclairage de sécurité

Evacuation/balilage : **blocs de type BAES en extrémité d'allée à installer**

Antipanique/ambiance :

Réalisé/alimenté par : Batterie d'accumulateurs :
Groupe électrogène :
Blocs autonomes :
Blocs autonomes + blocs habitation :

MOYENS DE SECOURS (Art. MS 1 à MS 75 et Instruction Technique n° 248 relative aux systèmes d'alarmes utilisés dans les ERP) :

Alarme : Type : **3** avec alarme générale :
avec alarme générale sélective :
avec message préenregistré :

Asservissements : sans objet

Alerte : Téléphone urbain : **au poste de sécurité du site et restaurant**
Ligne directe :
Autres :

MOYENS D'EXTINCTION :

La défense incendie est assurée par des poteaux incendie situés à moins de 200 m de l'établissement

Une installation de RIA devrait être réalisée selon article M24 : une dérogation sur ce point est demandée (l'établissement étant en extérieur la mise en place de RIA poserait de plus des problèmes en cas de gel)

Eléments favorable :

Les locaux sont tous en RDC

compte tenu de l'ouverture périphérique des locaux l'établissement est largement excédentaire en issue de secours.

Manque 4 extincteurs

Type	Taux	Localisation	
6 litres à eau pulvérisée	1 pour 200 m ² avec un minimum de 1 par niveau et tous les 15ml au moins	Ensemble de l'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>
2 kg CO2	1	A proximité de chaque armoire électrique	<input checked="" type="checkbox"/>

Bâtiment Ecole

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Le bâtiment est composé d'une halle marchande de 800m² en RDC constitué de locaux de surface < 300m² donnant directelent sur l'extérieur.

L'étage est occupé par des locaux relevant du Code du travail intégré à l'établissement

CLASSEMENT PROPOSE :

Type d'activités exercées dans l'établissement : vente

Vente : sur 800m² environ soit 266 personnes (1 personne pour 3 m²)

Classement proposé : Type : **M** Catégorie : **4ème**

CONCEPTION ET DESSERTE DE L'ETABLISSEMENT (Art. CO 1 à CO 5)

Nombre de niveaux : **RDC (R+1) accessible au personnel uniquement**

Distribution intérieure réalisée par :

- Cloisonnement traditionnel :
- Secteurs : **sans objet**
- Compartiments : **sans objet**

Nombre de façades accessibles et desserte :

Selon **article CO4 1 façade accessible desservie par voie engin** (voie Ouest)

ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (Art. CO6 à CO 10)

Distance du (ou des) bâtiment(s) tiers : **supérieure à 8 m (autres bâtiment de l'allée Louis la brocante ou chapiteau)**

STABILITE AU FEU (Art. CO 11 à CO 15)

Plancher bas du niveau le plus haut à plus de 8 mètres du sol

OUI NON

La structure est en béton stable au feu 1 heure

COUVERTURES (Art. CO 16 à CO 18)

Toitures : bac M0

FACADES (Art. CO 19 à CO 22)

Revêtement des façades en matériaux de réaction au feu M0

DISTRIBUTION (Art CO 23 à CO 26)

Chaque lot au RDC est isolé du lot mitoyen par une paroi en maçonnerie coupe-feu 1 heure

COMPORTEMENT AU FEU DES STRUCTURES, ELEMENTS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION (Art. CO et AM) :

Sol dallage **M0**

Plafond couverture **M0 (béton)**

Mur en maçonnerie **M0**

LOCAUX A RISQUES

Transformateur électrique donnant sur l'extérieur isolé coupe-feu 2 heures

DEGAGEMENTS (Art. CO et AS)

Chaque lot a une surface < à 60m² (< 20 personnes) et dispose de 1 issue de 1 UP en façade

La distance à parcourir est < à 25 m

Principes fondamentaux - évacuation des personnes à mobilité réduite (GN 8) :

Sans objet le public n'a accès qu'au RDC

GRANDE CUISINE (Art. GC) :

Sans objet

DESENFUMAGE (Art. DF et Instructions techniques n° 246 et 247, relatives au désenfumage des établissements recevant du public)

Sans objet : la surface des lots est < 100m²

CHAUFFAGE VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR (Art. CH 1 à CH 58)

Sans objet / **interdit**

GAZ (Art. GZ 1 à GZ 30)

Sans objet

INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Art. EL 1 à EL 18, Art. EC 1 à EC 21)

L'installation est conforme à la norme NF C 15 100, à l'arrêté du 25/06/80 modifié et au décret du 14/11/88. et fait l'objet de vérifications périodiques

La coupure générale du bâtiment selon l'article EL 11 est située près de l'accès. à proximité de l'accueil.

Eclairage de sécurité

Evacuation/balisage : **Non exigible : chaque boutique accueille moins de 50 personnes**

Antipanique/ambiance :

Réalisé/alimenté par : Batterie d'accumulateurs :
Groupe électrogène :
Blocs autonomes :
Blocs autonomes + blocs habitation :

MOYENS DE SECOURS (Art. MS 1 à MS 75 et Instruction Technique n° 248 relative aux systèmes d'alarmes utilisés dans les ERP) : à installer

Alarme : Type : **4** avec alarme générale :
avec alarme générale sélective :
avec message préenregistré :

Asservissements : sans objet

Alerte : Téléphone urbain : **Au PC / ETAGE BUREAU**
Ligne directe :
Autres :

MOYENS D'EXTINCTION :

La défense incendie est assurée par des poteaux incendie situés à moins de 200 m de l'établissement.

MANQUE 4 EXTINCTEURS

Type	Taux	Localisation	
6 litres à eau pulvérisée	1 pour 200 m ² avec un minimum de 1 par niveau et tous les 15ml au moins	Ensemble de l'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>
2 kg CO2	1	A proximité de chaque armoire électrique	<input checked="" type="checkbox"/>

Bâtiment chapiteau

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Le bâtiment est composé d'un CTS de 1000m² en RDC à installation prolongée avec accès handicapé

CLASSEMENT PROPOSE – EFFECTIF :

Type d'activités exercées dans l'établissement : **selon cahier des charges.**

Effectif du public : **2500 personnes maximum en configuration restauration debout (selon Cahier des charges de l'établissement)**

Classement proposé : (Art. GN)

Type : CTS

Catégorie : **1ere**

ATTESTATION DE CONFORMITE (Art CTS 3, 7, 8,9, 40)

Le CTS fait l'objet d'une attestation de conformité et d'un numéro d'identification.

La couverture est classé M2

CONCEPTION IMPLANTATION ET DESSERTE DE L'ETABLISSEMENT (Art CTS 5/39) :

Le chapiteau est accessible par 2 voies engin

Il est isolé des autres bâtiments par une distance de 8 m excepté pour sauf 1 container côté OUEST situé à m. Le classement de ce container n'étant pas défini (IOP), celui-ci est considéré à risque « normal » pour la distance à respecter

La desserte de l'établissement respecte donc les dispositions de l'article CO 4.

Le chapiteau restauration sera implanté dans la cour. La tente disposera d'un passage libre sur la ½ périphérie (3 m de largeur) soit sur 70 m de long

LOCAUX A RISQUES (Art CTS 6) : Sans objet dans le cadre de la manifestation.

DEGAGEMENTS (Art. CTS 10, 11 et 41)

Le CTS disposera de 6 issues de 6 unités de passage (3m) en conformité avec l'article CTS 10

Les circulations ont une largeur de 1.40 m et la distance maximum à parcourir est < à 15 m pour gagner l'extérieur

INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE OU DE CUISSON (Art CTS 15) :

Il n'est pas prévu d'installation de chauffage dans le cadre de manifestation courante

INSTALLATIONS ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE DE REMPLACEMENT ET DE SECOURS DE SECURITE : (Art. CTS 16 à CTS 24) :

Eclairage de sécurité : Il y a en place un éclairage normal ainsi qu'un éclairage de sécurité pour l'évacuation. Ce dernier est réalisé par bloc autonomes

Installations électriques : Les installations électriques sont conformes à la NFC 15-100 avec TGB sur le bâtiment de l'école et coup de point général dans le chapiteau

MOYENS D'EXTINCTION (Art CTS 26) :

Il est mis en place 6 extincteurs à eau pulvérisée de 6 l répartis : un au niveau de chaque issue du CTS.

Un extincteur à CO2 devant chaque coffret électrique et installations à risques spécifiques.

MOYENS DE SECOURS – SERVICE DE SECURITE INCENDIE (Art. CTS 28) :

Une alarme de type 2b est mis en place avec coupure son et rallumage de l'éclairage normal. L'alarme diffuse un message pré enregistré

SYSTEME D'ALERTE (Art. PA 14 et Art. CTS 29) :

Par téléphone urbain situé au niveau de la caisse d'accueil côté parking

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Réunion préalable avec les Services d'Incendie et de Secours : oui non

Réunion avec le CNE SIMONET le 02/11/2021

Bureau de Contrôles :

BUREAU ALPES CONTROLES

Agence du Rhône

17 avenue Condorcet

69100 VILLEURBANNE

ALPES
CONTRÔLES

Le Maître d'Ouvrage

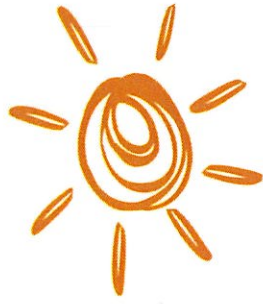


CONSEIL GENERAL

Rhône-Alpes



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



ines

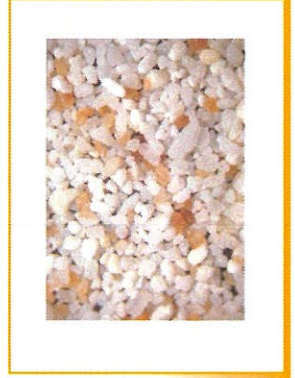
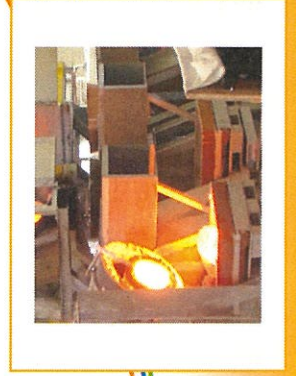
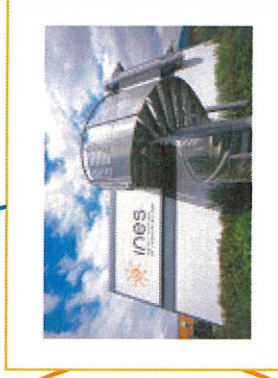
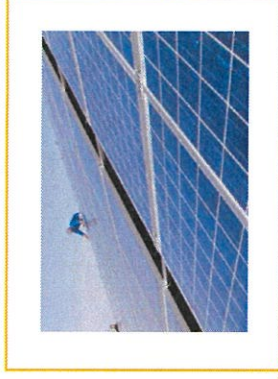
INSTITUT NATIONAL DE L'ENERGIE SOLAIRE

Les risques liés aux installations solaires photovoltaïques.

Nicolas Chaintreuil



DDSC, Jeudi 19 Juin 2008



Les risques pour le public



Maison « Zen » banlieue de Chambéry.

Prime d'intégration au bâti

Double fonction:
Production d'énergie
Étanchéité de toiture

Forte tension continue sous la
toiture

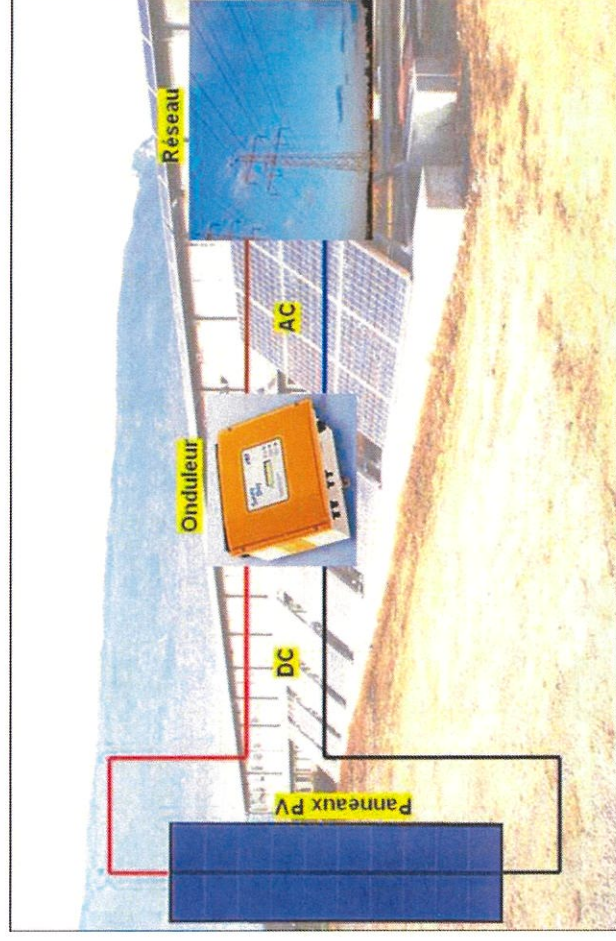
Risque d'incendie en cas d'arc
électrique

Tensions mises en jeu :

-Habitat environ 500V continus

-Centrale de 500 à 1000V continus

Sous des courants allant de 4 à 20A



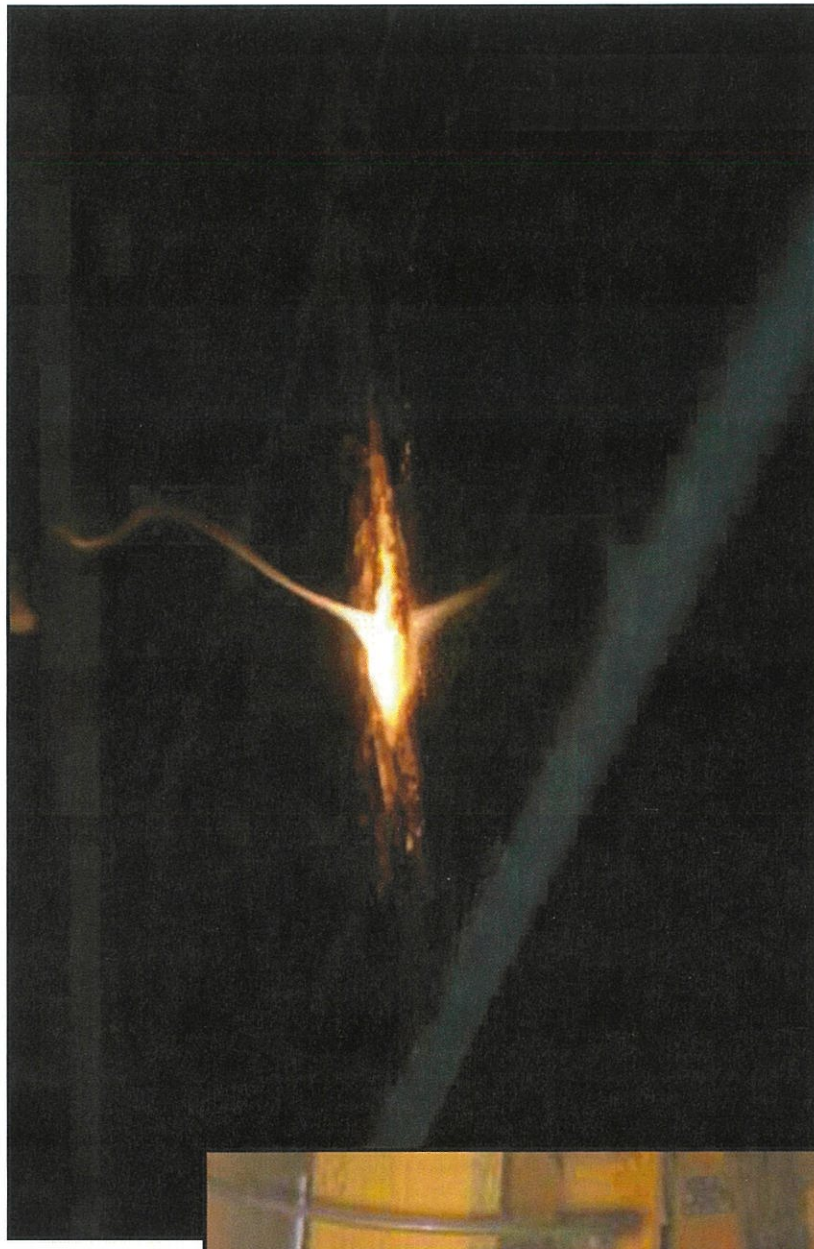
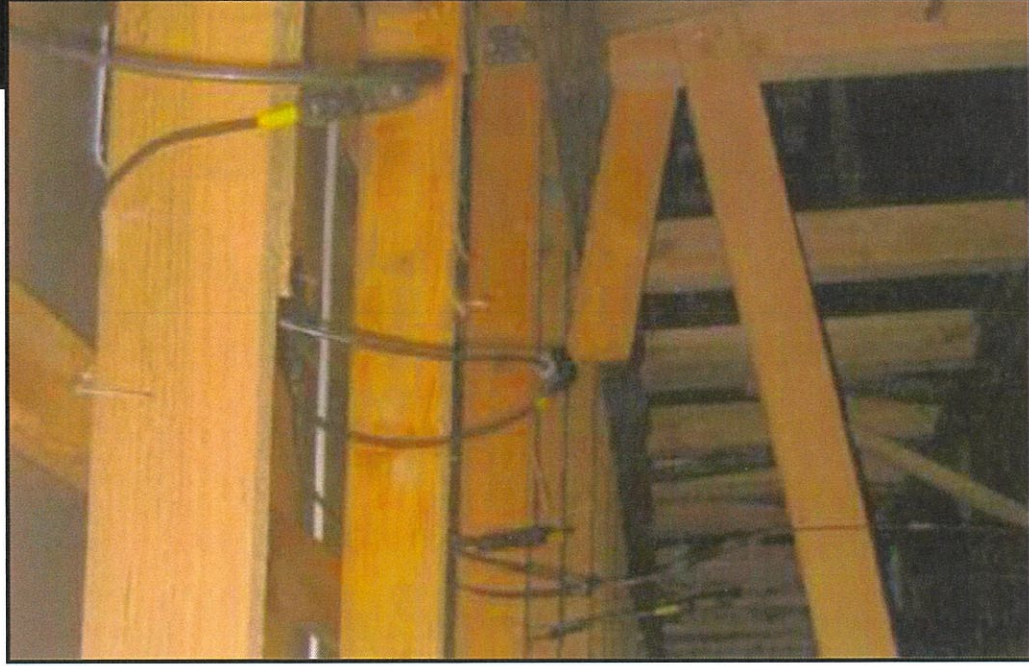
Architecture électrique d'un système photovoltaïque.

Les risques pour le public



Quelques exemples des effets des arcs électriques sur les installations PV

Les risques pour le public



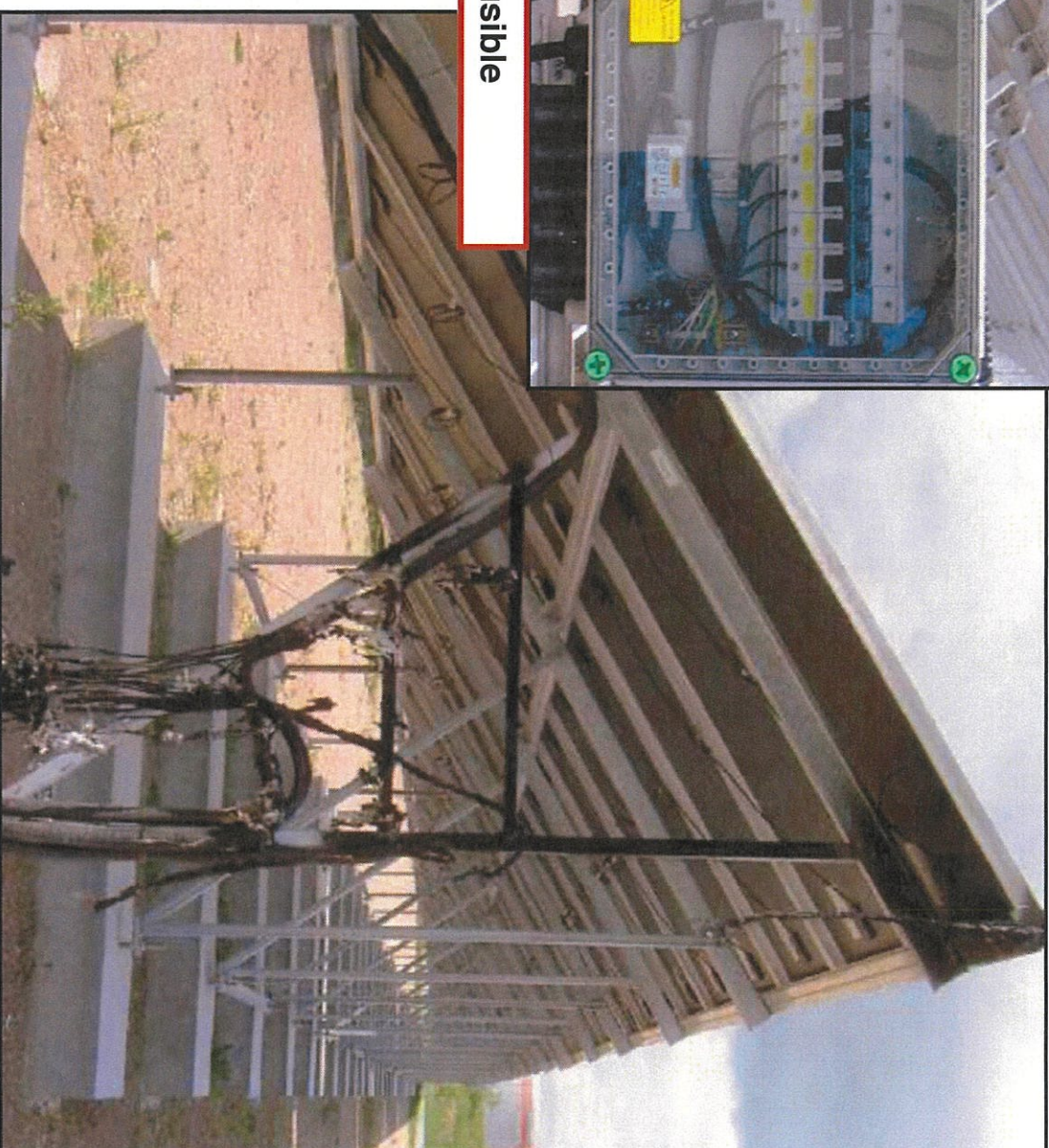
Arc dans un module PV

Système PV intégré au bâti. Les connecteurs présentent ici des risques de déconnexion en charge et d'attaque par des rongeurs.

Les risques pour le public



Défaillance d'un fusible



Les risques pour le public



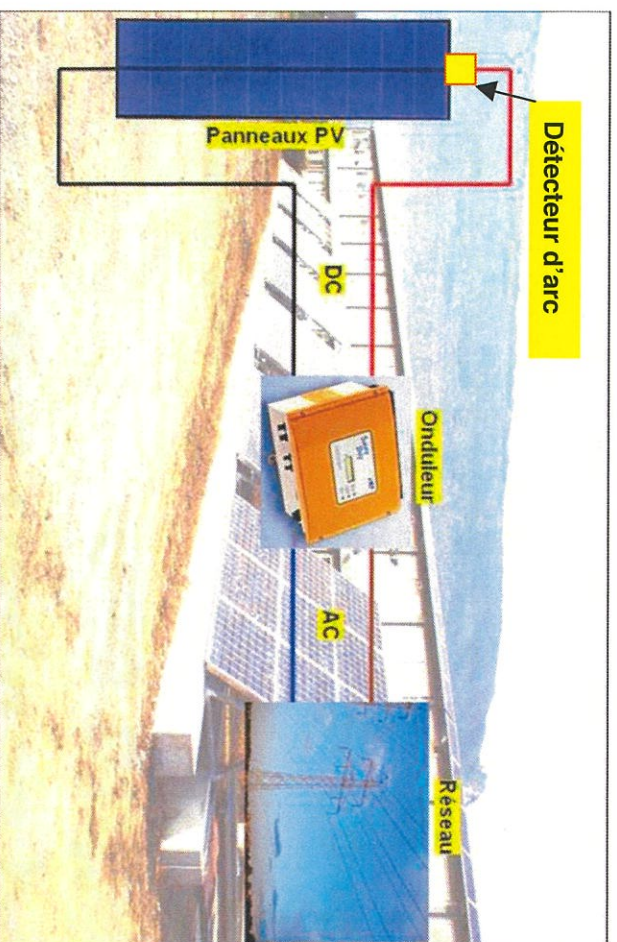
Défaillance d'un fusible



Les risques pour le public

Les facteurs de déclenchement d'un arc électrique sont :

- Desserrage d'une vis d'un bornier
- Ouverture d'un connecteur en charge par un utilisateur non averti
- Oxydation des connectiques électriques dans les boîtiers de raccordement
- Dégradation des connexions à l'intérieur du module photovoltaïque
- Fusibles inappropriés ou défectueux



Film de démonstration

Le système développé par le CEA :

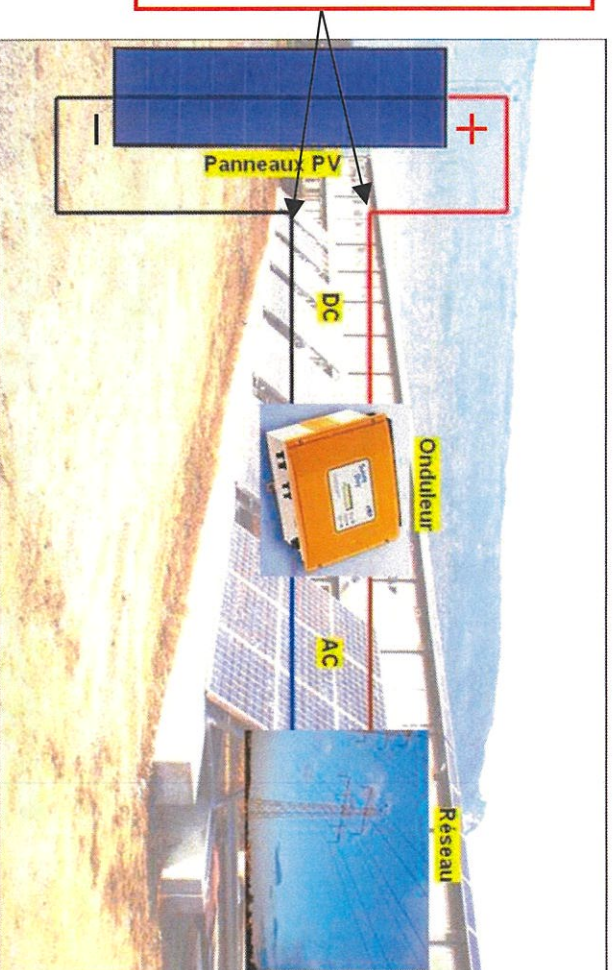
- Détection des arcs électriques pouvant apparaître entre les panneaux PV et l'onduleur
- Coupure de l'arc en moins de 50 μ s
- Pas de projection de métal en fusion
- Pas de dégradations des composants

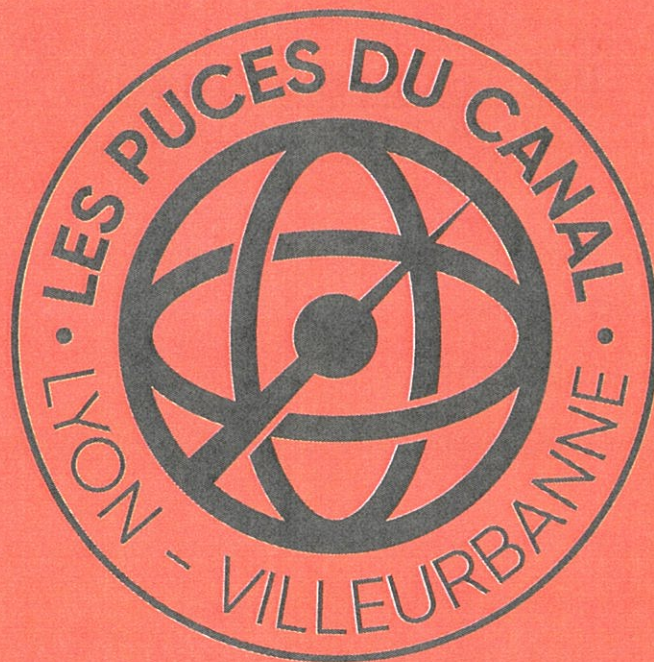
Les risques pour les personnels des unités de secours

Les facteurs de risque lors d'interventions pour incendie ou autre nécessitant une coupure d'électricité sont :

- Production continue des modules PV tant que le soleil est présent
- Tension importante sur le bus continu entre les modules et l'onduleur (400 à 600V sous 5 à 10A pour une petite installation) => **Courant pouvant entraîner le décès: 30mA (avant cette valeur risque d'éjection de la personne donc de chute)**
- Risque d'arc électrique

Le risque le plus important est de rentrer en contact avec le + et le - du câble provenant des modules photovoltaïques dans le cas ou la partie DC est isolée du réseau (régime IT avec transformateur).
Sinon, toucher un seul des câbles peut entraîner une électrocution.

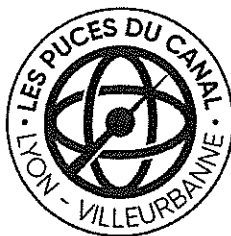




**PROTOCOLE DE SÉCURITÉ
LES PUCES DU CANAL**



VIGIPIRATE



PROTCOLE SÉCURITÉ **LES PUCES DU CANAL**

A/ Seul l'Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (**SSIAP**) est habilité à appeler les Pompiers ou autres secours.

B/ PROTCOLE AGENTS DE SÉCURITÉ

- Briefing avec les Agents responsables (Serge et/ou Odé) à 5h00 les jeudis et samedis et à 4h30 les dimanches ;
- Mise en place des barrières, des poteaux et des Agents ; voir le plan des poteaux ;
- Entrée des déballeurs à partir de 5h00, vérifier les badges ;
- Ouverture au public à partir de 7h00 : Les piétons qui arrivent avant attendent dehors et ceux en voiture restent contenus sur le parking du bas ;
- Concernant les brocanteurs des Traboules, vérifier les badges, les faire se garer rue du Canal (surtout ceux en camion) et les faire entrer sur le site côté rue du Canal ;
- Tous les brocanteurs arrivant après 8h00 doivent payer le parking le dimanche s'ils ne se garent pas rue du Canal ;
- Le dimanche, aucun camion / camionnette ne doit stationner sur le parking du bas ;
- Le jeudi, seuls les camions / camionnettes peuvent stationner sur la zone de chargement ;
- Un agent est affecté au rond-point rue Eugène Pottier de 5h00 à 10h00, puis il se positionne à l'entrée du parking d'Exalto de 10h00 à 13h00 ;
- A la fin du marché (13h00), rangement des barrières et des poteaux près de la caisse du parking et vérification de la sécurisation du site ;
- Tenue et comportement des Agents :
 - o Être en uniforme et porter un masque,
 - o Interdiction d'utiliser les téléphones portables, sauf urgence avérée ;
 - o Accueillir les visiteurs avec le sourire et leur souhaiter la bienvenue aux Pucés,
 - o Ne pas s'appuyer sur les murs ou les barrières : garder une attitude professionnelle,
 - o Utiliser le sifflet à bon escient,
 - o Signaler tout comportement ou véhicule suspects,
 - o Connaître les codes d'alerte, les numéros de postes et les protocoles.

LISTE DES CODES D'ALERTE

CODE ROUGE : INCENDIE

CODE NOIR : ATTENTAT

CODE JAUNE : BRAQUAGE

CODE BLEU : ACCIDENT

CODE VERT : AGRESSION

CODE ORANGE : INONDATION

VIOLET : RISQUE CHIMIQUE

Liste du personnel des Puces du Canal Responsable de Zone

Zone 3, hall Louis la Brocante : Yann BAILLY

Zone 4, Village des Containers : Jean-Philippe APPELGHEM

Zone 5, Ecole : Emmanuel SOLER

PC Sécurité, vidéo :

Jeudi → Pascale FONT – Samedi → J.Philippe APPELGHEM – Dimanche → Emi REY

MESURES GÉNÉRIQUES PRISES :

- Plan d'évacuation
- Plan de circulation
- Plan des postes
- Liste des Agents et Protocole Agents
- Exercices d'évacuation
- Plan des poteaux (pour éviter voiture bélier)
- Arrêté Préfectoral pour circulation rue du Canal
- Affichage du Règlement Intérieur des Puces du Canal
- Envoi aux brocanteurs des protocoles (par e-mail)
- Vérification annuelle des installations électriques, du système anti-incendie, des portes et accès
- Vérification mensuelle du matériel médical de 1^{er} secours
- Vérification mensuelle du matériel (mégaphones, torches...)
- Relevé de constat d'anomalie dans les parties communes ou dans les boutiques
- Fiches d'incident (vol, dégradation, mauvais comportement)
- Affichage Schéma VIGIPIRATE
- Affichage Schéma en cas d'incendie
- Affichage Schéma en cas de risque Gaz toxique
- Affichage Schéma de la zone de chargement (français – anglais – italien)

CODE ROUGE : EN CAS D'INCENDIE

MESURES A PRENDRE :

- Le SSIAP identifie le type de feu, son déclenchement,
- Si le feu n'est pas maîtrisable, le SSIAP appelle les secours,
- Il fait stopper l'entrée du public : Postes 1-5-6-7 (portail EXALTO, portail PARKING, portail EXPO et portail VICAT),
- Il fait ouvrir à l'agent n°10 (Portail 1 rue du Canal et Portail rue du Roulet),
- Il fait procéder au regroupement des personnes aux points de rassemblement,
- Les brocanteurs évacuent avec leurs clients vers les points de rassemblement,
- Les Agents responsables de zone vérifient la bonne évacuation de leur zone.

PLAN D'ÉVACUATION



INCENDIE

- Alarme
- Extincteur
- RIA
- Borne Incendie
- Coupure d'urgence

MATÉRIEL DE SECOURS

- Défibrillateur
- Chaise évacuation
- Trousse de secours

ÉVACUATION

- Point de rassemblement
- Sortie de secours

GAZ & ELECTRICITÉ

- Gaz
- Compteur électrique

- Poteaux clé pompier

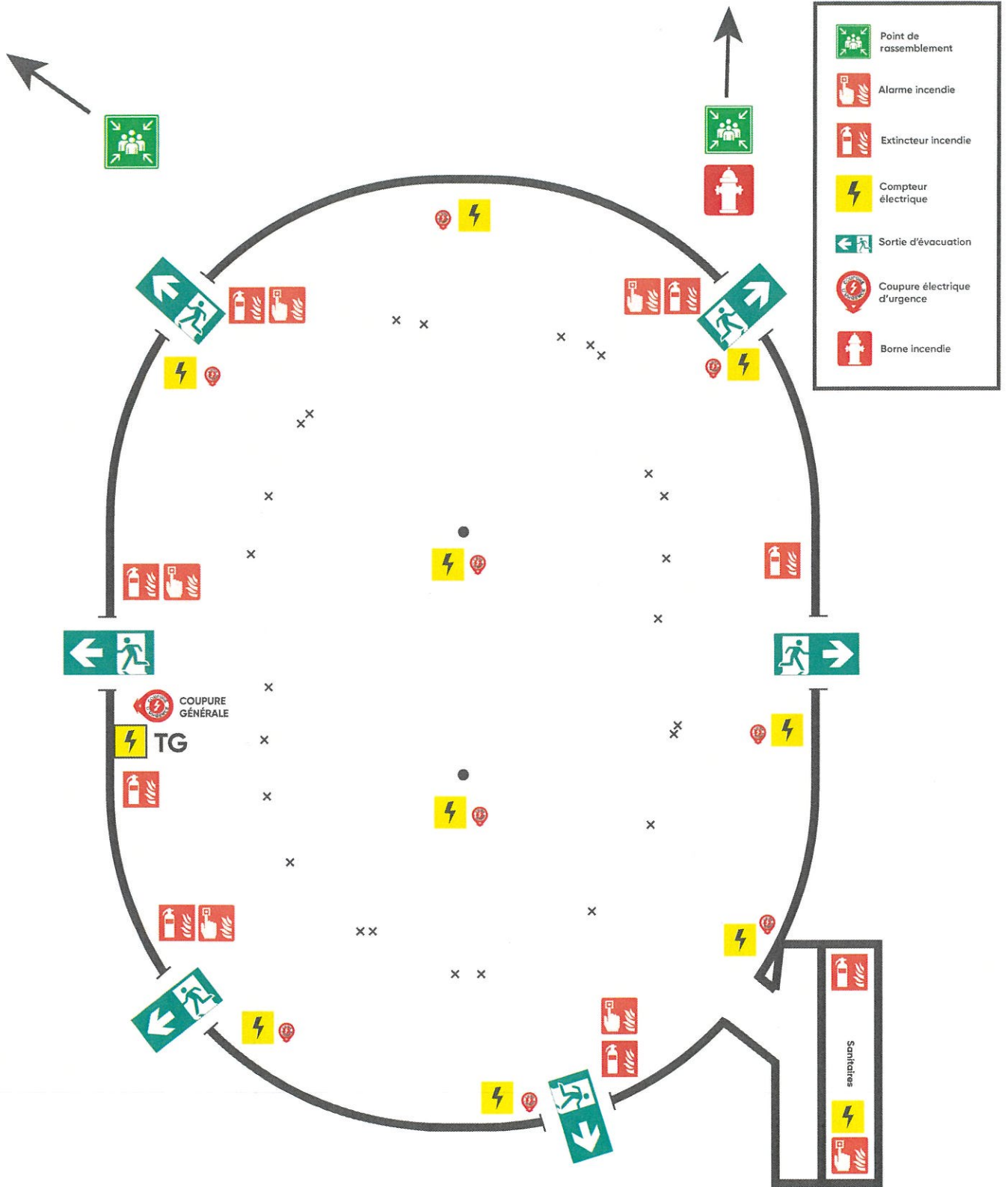
SCHÉMA DE COHÉRENCE PAR ZONE

- Traboules - type M
- Halle Louis la Brocante- type M
- Village des Containers - type M
- École - type M
- Chapiteau - type N/L



Rue Eugène Pottier

PLAN ÉVACUATION CHAPITEAU



 <p>En cas d'urgence GARDEZ VOTRE CALME et prévenez le 18 ou 112</p>	 <p>En cas de fumées BAISSEZ-VOUS</p>	 <p>Ne revenez JAMAIS en arrière</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



PLAN DE CIRCULATION/ VIGIPIRATE

Poteaux empêchant l'accès
au site les jours d'ouverture



SECURITE

SCHEMA D'ORGANISATION

ALARME



EN CAS D'INCENDIE, DELENCHÉZ IMMÉDIATEMENT L'ALARME EN APPUYANT SUR LE BOUTON DELENCHÉUR D'ALARME LE PLUS PROCHE.



1^{re} INTERVENTION



ATTAQUEZ LE FEU AVEC LES MOYENS MIS A DISPOSITION, SUIVEZ LES INSTRUCTIONS ET NE VOUS METTEZ PAS DANS UNE SITUATION A RISQUE.

DES RECEPTION DE L'ALARME, TRANSMETTEZ L'ALERTE AUX SAPEURS-POMPIERS. PRENEZ LES MESURES NECESSAIRES POUR L'ACCUEIL ET L'INTERVENTION DES SAPEURS-POMPIERS SUR LE SINISTRE.

EVACUATION



DES L'AUDITION DU SIGNAL SONORE D'ALERTE OU SUR ORDRE

DIRIGEZ-VOUS VERS LA SORTIE EN SUIVANT LE BALISAGE D'EVACUATION

FERMEZ LA PORTE

DANS LA FUMEE BAISSÉZ-VOUS

NE GENEZ PAS L'ARRIVEE DES SAPEURS-POMPIERS.

SORTEZ

NE PASSEZ PAS PAR VOTRE VESTIAIRE, NE REVEZ PAS EN ARRIERE, NE PRENEZ PAS L'ASCENSEUR.

AVANT D'EVACUER, FERMEZ LES FENETRES. DANS LES ATELIERS, LABORATOIRES CUISINES... FERMEZ ELECTRICITE ET GAZ. DANS LES HOTELS, INTERNATS... SI VOUS ETES COUCHEES, HABILLEZ-VOUS RAPIDEMENT ET PRENEZ UNE COUVERTURE.

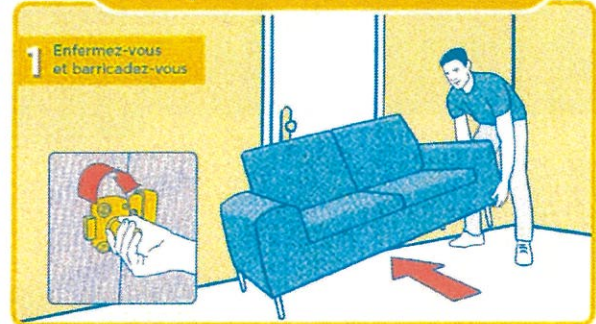
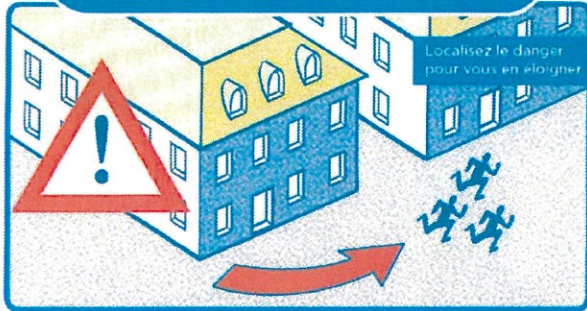
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

S'ÉCHAPPER

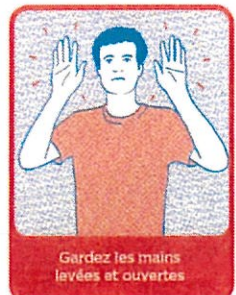
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

ZONE DE CHARGEMENT JEUDI & SAMEDI

LOADING ZONE THURSDAY & SATURDAY ZONA DI CARICO GIOVEDÌ E SABATO



- 20m²
- 30m²
- 40m²

Stationnement de nuit non autorisé, même sur les parkings visiteurs.
Sauf réservation auprès de Jean-Philippe - 07 78 68 65 06.

Vietata la sosta notturna, anche nei parcheggi per i visitatori.
Salvo prenotazione con Jean-Philippe - 07 78 68 65 06.

Night parking prohibited, even in visitor parking lots.
Except reservation with Jean-Philippe - 07 78 68 65 06.

ZONE DE CHARGEMENT DIMANCHE

LOADING ZONE
SUNDAY

ZONA DI CARICO
DOMENICA



- 20m²
- 30m²
- 40m²



Stationnement de nuit non autorisé, même sur les parkings visiteurs.
Sauf réservation auprès de Jean-Philippe - 07 78 68 65 06.

Night parking prohibited, even in visitor parking lots.
Except reservation with Jean-Philippe - 07 78 68 65 06.

Vietata la sosta notturna, anche nei parcheggi per i visitatori.
Salvo prenotazione con Jean-Philippe - 07 78 68 65 06.

CODE NOIR : EN CAS D'ATTENTAT

MESURES PRISES :

- Attaque par arme(s) à feu, arme(s) blanche(s) → Agents de Sécurité sur le site
- Véhicule bélier → Poteaux mis en place ; voir Plan des Poteaux
- Colis, véhicule ou personne piégé(e) → Délimitation des Zones de stationnement
- Sensibilisation du personnel et des brocanteurs : Vise à expliquer les mesures, faciliter leur mise en œuvre, favoriser le signalement des comportements et objets/colis suspects et la connaissance des procédures d'alerte et de réaction en cas d'attaque terroriste.
- Restrictions de circulation et de stationnement
- Le périmètre de sécurité mis en place en cas de véhicule suspect est de 200m (effets amplifiés sous un pont ou dans un espace cerné de murs ou de bâtiments). Cet ordre de grandeur est considéré pour dimensionner les restrictions.
- Éloignement de la circulation et du stationnement non contrôlés du site ;
- Contrôle des véhicules devant accéder au site ou ses abords (badges, procédure d'accès pour les visiteurs, livraisons, intervenants extérieurs...) ;
- Faire respecter les restrictions de circulation et de stationnement (obstacles physiques, signalement et enlèvement des véhicules contrevenants...) ;
- Différenciation des accès piétons et des accès véhicules.
- Contrôle d'accès
- Les mesures de contrôle d'accès, et le cadre dans lequel elles s'inscrivent (Vigipirate), sont signalés aux personnes accédant au site (affiches, règlement intérieur...).
- Filtrage des personnes et véhicules (badges, procédure d'accès pour les visiteurs, livraisons, intervenants extérieurs...) ;
- Inspection visuelle voire fouille des sacs et bagages ;
- Demande d'ouverture des manteaux et vestes ;
- Inspection visuelle des véhicules ;
- Palpations de sécurité pour les soirées ;
- Vérification des clôtures, portes et portails ;
- Limitation, dans la mesure du possible, du nombre des accès au site, en préservant la possibilité d'évacuer ;
- Garantie de la fluidité des accès, afin d'éviter des engorgements qui constitueraient des vulnérabilités en périphérie du site (par le dimensionnement correct des moyens de contrôle d'accès...) ;
- Séparation des flux entrant et sortant, des piétons et des véhicules ;
- Procédure d'accès pour les visiteurs, les livraisons, les intervenants extérieurs (justificatif, badge, accompagnement...) ;
- Mise en place d'un système de consigne pour les objets interdits sur le site ;
- Identification des agents de sécurité : liste, tenue spécifique.
- Surveillance interne et externe
- Elle a pour objet de détecter et signaler les comportements et objets/colis suspects dans le site et aux abords. Restriction de l'accès aux locaux (techniques, de stockage...), avec une attention particulière sur la gestion des clés, badges, codes d'accès, plans des locaux.
- Augmentation du nombre d'outils de surveillance : éclairage, vidéoprotection, alarmes liées à des détecteurs de présence et d'intrusion, supports de sacs poubelle transparents.
- Pose d'obstacles en point d'arrêt ou en chicane sur les voies de circulation ;
- Pose d'obstacles protégeant des couloirs ou zones réservés aux piétons.

MESURES A PRENDRE :

Dans tous les cas :

- Caractériser la situation (où ? quoi ? qui ?) ;
- Déterminer la réaction appropriée ;
- Alerter le personnel et les visiteurs du site ;
- Alerter les forces de l'ordre (17, 112 ou 114 pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à parler) ;
- Alerter les sites voisins ;
- Stopper les flux entrants et dissuader les personnes de se diriger vers la zone de danger ;
- Obéir aux forces de l'ordre, sans diffuser d'informations sur leurs modalités d'intervention ;
- Faciliter l'action des secours (signaler les blessés) ;
- Être attentifs aux personnes stressées, vulnérables ;
- Ne pas diffuser de rumeurs.

Si l'attaque est extérieure au site : il est préférable de confiner le personnel et les visiteurs au sein des locaux, en diffusant un message d'information pour éviter un mouvement de panique. Si l'attaque a lieu à l'intérieur du site : les mesures d'évacuation ou de confinement doivent être envisagées en fonction des sites et des circonstances. La situation n'est pas figée, elle évolue. Les procédures de réaction doivent s'adapter aux circonstances.

Consignes d'évacuation ("S'échapper") :

- Localiser le danger pour s'en éloigner par le plus court chemin ;
- Si possible, aider les autres personnes à s'échapper ;
- Ne pas s'exposer ;
- Dissuader les personnes de pénétrer dans la zone de danger ;
- Evacuer calmement, mains levées apparentes.

Consignes de confinement/mise en sûreté ("Se cacher") :

- S'enfermer et se barricader à l'aide des objets disponibles ;
- Eteindre la lumière et couper le son des appareils ;
- S'éloigner des ouvertures et s'allonger au sol ;
- Faute de lieu de mise en sûreté, s'abriter derrière un obstacle (mur, pilier...) ;
- Couper la sonnerie et le vibreur des téléphones.

CODE JAUNE : EN CAS DE BRAQUAGE

MESURES PRISES :

- Attaque par arme(s) à feu, arme(s) blanche(s) → Agents de Sécurité sur le site
- Limitation du nombre d'accès pour une meilleure surveillance des flux sans réduire la capacité d'évacuation ;
- Déploiement d'un système de vidéoprotection, éclairage des portes d'accès au site ;
- Contrôle des véhicules devant accéder au site ou ses abords (badges, procédure d'accès pour les visiteurs, livraisons, intervenants extérieurs...) ;
- Inspection visuelle des véhicules ;
- Mise en place d'un système de filtrage et de fouille aux accès, inspection visuelle des sacs et bagages ;

- Demande d'ouverture des manteaux et vestes, palpations de sécurité pour les soirées ;
- Mise en place d'un système de consigne pour les objets interdits sur le site (cf règlement intérieur) ;
- Identification des agents de sécurité : liste, tenue spécifique.

MESURES A PRENDRE :

- Le SSIAP identifie l'incident et évalue ses conséquences directes, il appelle l'agent de sécurité pour neutraliser le braqueur si besoin, et appelle les secours si nécessaire ;
- Il établit un périmètre de sécurité autour du lieu de l'incident en attendant l'arrivée des secours ;
- Il dispense les gestes de 1er secours (PLS, défibrillateur...) le cas échéant.

CODE BLEU : EN CAS D'ACCIDENT

MESURES PRISES :

- Agents de Sécurité sur le site, identifiés (liste, tenue spécifique...).
- Déploiement d'un système de vidéoprotection ;
- Eclairage des portes d'accès au site ;

MESURES A PRENDRE :

- Le SSIAP identifie l'accident et évalue ses conséquences directes, il appelle les secours en précisant aussi précisément que possible l'état de la ou des victimes ;
- Il sécurise le lieu de l'accident et les personnes impliquées, vérifie qu'il n'existe aucun danger supplémentaire (circulation, incendie, électricité...) ;
- Il établit un périmètre de sécurité autour du lieu de l'accident en attendant l'arrivée des secours ;
- Il dispense les gestes de 1er secours (PLS, défibrillateur...).

CODE VERT : EN CAS D'AGRESSION

MESURES PRISES :

- Agents de Sécurité sur le site, identifiés (liste, tenue spécifique...).
- Déploiement d'un système de vidéoprotection ;
- Eclairage des portes d'accès au site ;

MESURES A PRENDRE :

- Le SSIAP identifie l'incident et évalue ses conséquences directes, il appelle l'agent de sécurité pour neutraliser l'agresseur si besoin, et appelle les secours si nécessaire ;
- Il établit un périmètre de sécurité autour du lieu de l'incident en attendant l'arrivée des secours ;
- Il dispense les gestes de 1er secours (PLS, défibrillateur...).

CODE ORANGE : EN CAS D'INONDATION

L'ALERTE

En cas d'alerte, le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) de Villeurbanne prévoit de prévenir la population par un automate d'appel, permettant la diffusion à toute la population inscrite sur l'annuaire en un temps minimum en cas d'évènement majeur. Il permet ainsi la diffusion rapide des consignes de sécurité adaptées ! Lorsqu'un évènement majeur survient ou est imminent, vous serez averti soit par le Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP). Il est constitué de 5 sirènes à Villeurbanne et a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat.



DÉBUT D'ALERTE : 3 X 1 min 41 s



FIN D'ALERTE : 1 X 30 s

MESURES A PRENDRE :

> À PARTIR DE L'ALERTE

- Evacuation et fermeture du site,
- Fermer les portes et les fenêtres et si possible obturer les entrées d'eau,
- Couper l'électricité générale et le gaz,
- Prévoir un équipement minimum : radio à piles avec piles de rechange, des bouteilles d'eau et des produits alimentaires secs, une couverture de survie, des vêtements de rechange, les papiers personnels, une lampe de poche, un sifflet et une trousse médicale de premiers soins,
- Mettre « hors eau » les produits dangereux,
- Garer les voitures en hauteur dans des zones non inondables,
- Monter dans les étages si possible ou se réfugier sur un point haut.

> PENDANT L'INONDATION

- Écouter la radio afin d'entendre les consignes et connaître l'évolution de la situation,
- Ne pas téléphoner pour laisser les lignes téléphoniques libres, ou seulement en cas d'urgence,
- Ne pas prendre la voiture, risque d'être emporté dans les eaux,

> APRÈS L'INONDATION

- Écouter la radio et suivre les consignes.

LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

Deux barrages situés dans le département du Jura peuvent impacter Villeurbanne en cas de rupture de l'ouvrage. Ces deux barrages sont ceux de Vouglans et de Coiselet représentant respectivement 605 et 36 millions de m³. Leur rupture provoquerait des ondes de submersion qui toucheraient Villeurbanne environ 7h15 après la rupture pour le barrage de Coiselet et 9h pour le barrage de Vouglans.



SOURCES : DGFIP, 2010 - droits de l'État réservés / Grand Lyon, 2012 - droits réservés / Ville de Villeurbanne, 2010 - droits réservés

CODE VIOLET : EN CAS DE RISQUE CHIMIQUE

MESURES PRISES :

- Agents de Sécurité sur le site, identifiés (liste, tenue spécifique...),
- Schéma des procédures envoyé par e-mail aux brocanteurs et affiché au PC Sécurité.

MESURES A PRENDRE :

- Evacuation et fermeture du site,
- Alerter les secours,
- En cas d'exposition à un gaz toxique, protéger nez et bouche avec un tissu humide,
- Quitter rapidement les lieux semblant présenter un danger.

LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Villeurbanne est concernée par le transport de matières dangereuses sur le boulevard Laurent Bonnevey (D383) qui est un itinéraire de desserte prioritaire. Il existe aussi un itinéraire secondaire passant par la rue Léon Blum, le début du cours Émile Zola et la rue 4 août 1789.

Les consignes et bons comportements à adopter :

Si témoin d'un accident :

- Ne pas fumer au risque de provoquer un incendie ou une explosion,
- S'éloigner de l'accident,
- Prévenez les secours en appelant le 18 ou le 112,
- Se confiner au plus vite dans un bâtiment en bouchant toutes les arrivées d'air.

Si présent dans un bâtiment :

- Calfeutrer les portes et les fenêtres,
- Écouter la radio et suivre les consignes données,
- Ne pas sortir sauf sur ordre des secours.

QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...

1 Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, foulard ou tissu humides



2 Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever.



3 Quittez rapidement les lieux semblant présenter un danger (si odeur anormale, si des personnes larmoient ou font des malaises...)



4 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas.



5 Une fois à distance et à l'abri, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et cherchez à les isoler, si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.



6 Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et s'il faut intervenir rapidement sur un cas grave.

18
112
15
114



7 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches !



8 Les services de secours organisent un point de rassemblement où des soins vous seront donnés.



9 Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.



RESTEZ CALME, VOUS FACILITerez L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.



ATTENTION !

Certains symptômes graves peuvent survenir plusieurs heures après l'intoxication. Dans ce cas, appelez sans tarder le 15, rappelez que vous êtes dans la zone toxique et suivez les consignes que l'on vous donnera. Sur les réseaux sociaux suivez les comptes « Place_Beauvau » et « gouvernement.fr ». Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques.

